Démarches administratives

Publication: dimanche 12 mars 2023 13:38

Affichages: 3412

Afin de faciliter vos démarches administratives auprès de l'ensemble des services publics, vous trouverez dans la liste ci-dessous pour chaque formalité, ses modalités, les adresses où s'informer et les documents à fournir.

Il vous permettra également de préparer vos démarches ou de les effectuer, pour certaines, par correspondance ou en ligne.

Pour toutes autres démarches ou pour connaître vos droits, consultez <u>le site officiel de l'administration française</u>

Attention aux sites non-officiels qui vous réclameront des paiements non justifiés. Les sites officiels de l'administration se terminent toujours par ".gouv.fr"

Parrainage civil

• Le retrait du dossier se fait directement dans votre mairie. Plus d'infos

Reconnaissance d'un enfant

• Les démarches pour reconnaître un enfant. Plus d'infos

Extrait de naissance

Demande de copie intégrale ou d'extrait. Plus d'infos

Acte de mariage

Demande de copie intégrale ou d'extrait. Plus d'infos

Acte de décès

Demande de copie intégrale ou d'extrait. Plus d'infos

Carte Nationale d'Identité

La carte d'identité n'est plus délivrée par la mairie de Lissac

• Démarches pour (re)faire sa Carte d'Identité

Démarches administratives

Publication: dimanche 12 mars 2023 13:38

Affichages: 3412

- Préremplir sa demande en ligne
- Prise de rendez-vous en ligne : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/

Passeport

- Démarches pour (re)faire son passeport
- Préremplir sa demande en ligne
- Prise de rendez-vous en ligne : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/

Recensement militaire

Garçons et filles fêtant leurs 16 ans dans l'année, sont invités à s'inscrire sur les listes de recensement militaire, dans le courant de leur mois d'anniversaire.

Pour ce faire, il faut se présenter à la Mairie, avec des copies :

- de la carte d'identité
- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile

Plus d'infos

Il leur sera remis un certificat demandé lors de l'inscription au BAC et au permis de conduire.

Permis de conduire et carte grise

- Tout savoir sur le permis de conduire
- Toutes les informations au sujet de la carte grise

Mariage et PACS

- Tout savoir sur le mariage
- En savoir plus sur le PACS

Le retrait des dossiers se fait directement en Mairie.

Démarches administratives

Publication : dimanche 12 mars 2023 13:38

Affichages: 3412